

**PROCLAMATION DES RESULTATS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PRES
UNIVERSITE PARIS LUMIERES
SCRUTIN DU 6 MARS 2013
COLLEGE ETUDIANTS**

-ooOoo-

L'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts des établissements fondateurs ;

Vu les statuts du PRES Université Paris Lumières ;

Vu le règlement intérieur du PRES Université Paris Lumières ;

Vu la lettre de l'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières, en date du 5 février 2013 ;

Vu les arrêtés n°2013-022 et ARR 2013-123 des établissements fondateurs portant convocation des électeurs aux élections des représentants au conseil d'administration du PRES Université « Paris Lumières » ;

Vu les procès-verbaux relatifs aux résultats des opérations électorales ;

DECIDE

Article 1 - Collège des étudiants de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

Nombre d'électeurs inscrits	23	Nombre de suffrages valablement exprimés	18
Nombre d'émargements	19	Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	19	Rapport électoral	9
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	1		

Ont obtenu :

LISTES	Voix	Total sièges obtenus par liste
UNEF-UEAF et associations étudiantes	11	1
Face au PRES, Etudiant-es en lutte	7	1

Sont proclamés élus :

Pour la liste « UNEF-UEAF et associations étudiantes »

TITULAIRE	SUPPLEANT
MOHDEB Said	ANSEUR Mokrane

Pour la liste « Face au PRES, Etudiant-es en lutte »

TITULAIRE	SUPPLEANT
DANOY Malika	COLOMBANI Anouk

Article 2 - Collège des étudiants de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Nombre d'électeurs inscrits	25	Nombre de suffrages valablement exprimés	13
Nombre d'émargements	16	Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	16	Rapport électoral	6.5
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	3		

Ont Obtenu :

LISTES	Voix	Total sièges obtenus par liste
UNEF-UEAF et associations étudiantes	8	1
Face au PRES, Etudiant-es en lutte	5	1

Sont proclamés élus :

Pour la liste « UNEF-UEAF et associations étudiantes »

TITULAIRE	SUPPLEANT
PAULET MéliSSa	MAZET Félix

Pour la liste « Face au PRES, Etudiant-es en lutte »

TITULAIRE	SUPPLEANT
DE WEYER Louis	ALZAISSabrina

Article 3

Le directeur du PRES Paris Lumières est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mars 2013,
L'administrateur provisoire du PRES
Université Paris Lumières,



Pascal BINCZAK